

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 06 JANVIER 2020**

Etaient présents : Didier VALLVERDU - François SORET - Nathalie CASTELEIN - Rachel RIZZON - Christiane BOSSEZ - Claude DALLONS - Christiane DONZÉ - Éric DUCROZ - Michèle MAILLARD - Patrick MIESCH.

Absents excusés : Francette CUENAT - Nicolas GUERITAINE qui a donné procuration à Didier VALLVERDU - Patrick MONNIER - Rui-Paulo SEBASTIEN - Christine STEULLET qui a donné procuration à François SORET.

**DÉLIBÉRATION N° 01/20 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE ET APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** Michèle MAILLARD comme secrétaire de séance.
- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 02/20 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -
ANNÉE 2020**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de fonctionnement 2020 aux associations suivantes :

Collège Colucci – Voyage en Angleterre (8 élèves)	240 €
Collège Colucci – Voyage en Grèce (4 élèves)	120 €
Association Ambiance des quatre saisons (Mme Christiane DONZÉ ne prend pas part au vote)	3 000 €
Harmonie	1500 €

**DÉLIBÉRATION N° 03/20 : TRANSPORT JUMELAGE –
REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Monsieur le Maire explique que la SNCF refuse le paiement par mandat administratif. C'est pourquoi il a dû avancer le paiement des billets de train nécessaires à l'accueil des enseignants grecs, dans le cadre du jumelage.

Il convient donc de lui rembourser la somme de 315 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement de la somme de 315 € à Monsieur Didier VALLVERDU.

M. Didier VALLVERDU ne prend pas part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Didier VALLVERDU